


1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Phase III Refrigeration Oil Test Kit (L)(4320L) (à être utilisé conjointement avec Phase III Acid Test Reagent (S)(4320S))
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Usage recommandé	Kit de test d'huile de réfrigération
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Fabricant	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		
Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Liquide et vapeurs très inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Conseil de prudence		
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.	

Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.
Stockage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Tenir au frais. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Toluène		108-88-3	40-60
Méthanol		67-56-1	25-35
Isopropanol		67-63-0	20-30

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone. Mousse antialcool. Eau pulvérisée. Poudre chimique. Brouillard.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeurs très inflammables.
Produits dangereux résultant de la combustion	Pas disponible

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Éviter l'inhalation des vapeurs et des brouillards. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter une exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mettre à la terre/masse le récipient et l'équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit frais. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de la portée des enfants. Conserver dans un endroit muni de gicleurs.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	984 mg/m3 400 ppm
	MPT	492 mg/m3 200 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	328 mg/m3 250 ppm
	MPT	262 mg/m3 200 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	188 mg/m3 50 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm
	MPT	200 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm
	MPT	200 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm
	MPT	200 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm
	MPT	200 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm
	MPT	200 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm
	MPT	200 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail, Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	1230 mg/m3 500 ppm
	MPT	983 mg/m3 400 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	328 mg/m3 250 ppm
	MPT	262 mg/m3 200 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	188 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
		50 ppm
ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)		
Composants	Type	Valeur
Isopropanol (CAS 67-63-0)	PEL	980 mg/m3 400 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	PEL	260 mg/m3 200 ppm
ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)		
Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	200 ppm
	Plafond	300 ppm
ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH		
Composants	Type	Valeur
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm
	MPT	200 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm
	MPT	200 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm
États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).		
Composants	Type	Valeur
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	1225 mg/m3 500 ppm
	MPT	980 mg/m3 400 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	325 mg/m3 250 ppm
	MPT	260 mg/m3 200 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	LECT	560 mg/m3 150 ppm
	MPT	375 mg/m3 100 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH				
Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Isopropanol (CAS 67-63-0)	40 mg/L	Acétone	Urine	*
Méthanol (CAS 67-56-1)	15 mg/L	Méthanol	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/L	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/L	Toluène	Sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.
Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Méthanol (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau**Protection des mains**

Porter des gants de protection.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	87.78 °C (190 °F)
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	0.9168
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	5.0 °C (41.0 °F)
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible

Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	complet
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Masse volumique apparente	7.64 lbs/gallon
COV (% en poids)	100 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents comburants.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Acides. Substances caustiques.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Inhalation	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation.
Peau	Provoque une irritation cutanée.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs. Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Isopropanol (CAS 67-63-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	12800 mg/kg, HSDB 16.4 ml/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 10000 ppm, 6 heures, ECHA 16970 mg/l/4h, HMIRA
<i>Orale</i>		
DL50	chien	4797 mg/kg, HSDB
	Lapin	5030 mg/kg, HSDB

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		5 g/kg, HSDB
	Rat	5.8 g/kg, ECHA
	souris	3600 mg/kg, HSDB
Méthanol (CAS 67-56-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	15800 - 20000 mg/kg, HSDB
	Rat	> 450000 mg/kg, HSDB
<i>Inhalation</i>		
CL50	chat	85.4 mg/l/4h, HSDB
		43.7 mg/L, 6 heures
	Rat	64000 ppm, 4 heures, HSDB
		87.5 mg/L, 6 heures
		83.2 - 128.8 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	chien	8000 mg/kg, HSDB
	Homme	143 - 300 mg/kg
	Lapin	14200 - 14400 mg/kg
	Rat	790 - 13000 mg/kg, HSDB
	Singe	3000 mg/kg
		2000 mg/kg, HSDB
	souris	7300 mg/kg, HSDB
Toluène (CAS 108-88-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	12196 mg/kg
		12125 mg/kg
		8390 mg/kg
		14.1 ml/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	26700 ppm, 1 heures
		<= 28800 mg/m ³ , 4 heures
		12200 ppm, 2 heures
		8000 ppm, 4 heures
		12.5 mg/l/4h
	souris	7100 mg/L, 4 heures
		5320 ppm, 8 heures
		400 ppm, 24 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5580 mg/kg
		636 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	

Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité	Pas disponible
Cancérogénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
2-propanol (CAS 67-63-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Toluène (CAS 108-88-3)	Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire de/cancérogènes substance	
Phénolphtaléine (CAS 77-09-8)	
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
Non inscrit.	
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Tératogénicité	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Effets narcotiques.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Isopropanol (CAS 67-63-0)			
Algues	IC50	Algues	1000 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	13299 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/L, 96 heures
Méthanol (CAS 67-56-1)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	> 100 mg/L, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
Algues	IC50	Algues	433 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/L, 96 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Incinérer le matériau dans des conditions contrôlées dans un incinérateur homologué. Ne pas incinérer des récipients scellés. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsqu'il est mis au rebut, ce produit est considéré comme un déchet inflammable de type D001 selon la RCRA (Resource Conservation and Recovery Act - É.-U.). Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN	UN1993
Appellation réglementaire adéquate	Liquide inflammable n.s.a.
Nom technique	TOLUÈNE
Nom technique	Méthanol
Classe de danger	Limited Quantity - US
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	IB2, T7, TP1, TP8, TP28
Exceptions liées au conditionnement	<0.3 g -Limited Quantity

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN	UN1993
Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Nom technique	TOLUÈNE
Nom technique	Méthanol
Classe de danger	Limited Quantity - Canada
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	16, 150
Exceptions liées au conditionnement	<1L - Quantité limitée

DOT; TMD

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Isopropanol (CAS 67-63-0)	1 TONNES
Méthanol (CAS 67-56-1)	1 TONNES
Toluène (CAS 108-88-3)	1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Toluène (CAS 108-88-3)	Classe B
------------------------	----------

whmis2015 Exemptions Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Isopropanol (CAS 67-63-0)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Oui
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Toluène	108-88-3	40-60
Méthanol	67-56-1	25-35
Isopropanol	67-63-0	20-30

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Méthanol (CAS 67-56-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130) Substance dangereuse
Polluant prioritaire
Polluant toxique

États-Unis - Réglementation des états

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Isopropanol (CAS 67-63-0)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Isopropanol (CAS 67-63-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Isopropanol (CAS 67-63-0)	Inscrit.
---------------------------	----------

Méthanol (CAS 67-56-1) Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Toluène (CAS 108-88-3) TOLUÈNE

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Isopropanol (CAS 67-63-0) Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1) Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Isopropanol (CAS 67-63-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Isopropanol (CAS 67-63-0) Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1) Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Isopropanol (CAS 67-63-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Isopropanol (CAS 67-63-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Isopropanol (CAS 67-63-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Isopropanol (CAS 67-63-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

Phénoththaléine (CAS 77-09-8) Inscrit : Mai 15, 1998

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

Méthanol (CAS 67-56-1) Inscrit : Mars 16, 2012
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit : Janvier 1, 1991

Inventaires

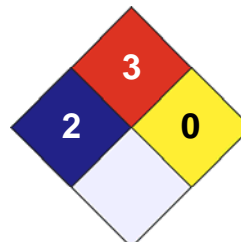
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

24-Avril-2017

Version n°

02

Date en vigueur

24-Avril-2017

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.